

Privilège

dit. Si celle-ci est d'accord, on renvoie la question au comité. La parole est au député de Kamloops.

M. Riis: Merci, monsieur le Président. Dans l'esprit de vos propositions, je voudrais répondre à ce qui était, à mon avis, une offre de la part de mon collègue, le whip du gouvernement et le député de Calgary-Ouest. Il a parlé d'une déclaration que j'ai faite à la Chambre et de certains commentaires contenus dans cette déclaration. Il a proposé que si j'acceptais de retirer ces commentaires, il retirerait alors les allégations qu'il a faites contre moi personnellement.

Je voudrais lire ceci, monsieur le Président, puis je voudrais faire une remarque. J'estime que cela vaut la peine qu'on le répète.

Monsieur le Président, ce matin les Canadiens se sont réveillés pour apprendre la nouvelle que les conservateurs veulent être au-dessus de la loi. Hier. . .

Une voix: Non.

Une voix: Vous jetez de l'huile sur le feu.

M. Riis: J'arrive à une résolution, monsieur le Président.

Hier, les conservateurs ont fait usage de leur majorité à un comité législatif pour imposer des changements à la loi qui régit les députés et les sénateurs. Ils veulent être avertis de toute enquête criminelle de leurs affaires parlementaires dont ils font l'objet par la GRC.

Autrement dit, les conservateurs créent un système judiciaire à deux volets—un pour les députés conservateurs et un autre pour les Canadiens ordinaires.

Au début de l'année, la ministre de la Justice a déclaré que les Canadiens ne pouvaient être assujettis qu'à une seule loi. Elle a dit à la Chambre: «Nous ne pouvons pas faire de distinction quand nous voulons appliquer la loi et nous ne pouvons pas choisir quelle loi nous voulons respecter.» Quelques semaines plus tard, ses collègues cherchent des lois spéciales pour les députés conservateurs.

Il semble qu'il y ait. . .

Eh bien, cela continue interminablement.

Si cela doit faciliter le règlement de cette question, je retire ces commentaires.

M. Hawkes: Je suis disposé à retirer tout ce qu'il veut pour que nous puissions passer à l'allégation suivante, car il y a des allégations qui ont été faites à l'extérieur de la Chambre et qui correspondent à des accusations, ce qui est encore plus grave. Je pensais que, en retardant la discussion, nous pourrions arriver à régler la question.

Je suis disposé à retirer certaines des déclarations que j'ai faites. D'accord? Je retire l'allégation voulant que les conservateurs veulent être avertis de toute enquête criminelle de leurs affaires parlementaires dont ils sont l'objet par la GRC. Je suis convaincu que nous n'avons jamais voulu cela. L'accusation portée en ce sens est très grave.

M. le président: Je voudrais demander au député de Calgary-Ouest de reprendre sa place.

Maintenant, les deux députés ont fait savoir que s'ils arrivent à s'entendre sur les déclarations qu'ils souhaitent retirer, ils sont disposés à en discuter point par point. Le député de Kamloops vient de dire à propos d'une question grave: «Je retire ces propos.»

Il me semble que, en faisant preuve d'un peu de bon sens, nous pourrions suspendre la discussion sur cette question dans le but de permettre aux deux députés de s'entendre sur les autres rétractations qu'ils pourraient faire, car les deux doivent travailler ensemble au sein des comités, et surtout au sein du bureau, dans l'intérêt de la Chambre.

M. Riis: Monsieur le Président, je m'en remets à vous. J'ai entendu clairement mon collègue, le whip du gouvernement, déclarer que j'ai dit que s'il retirait ses allégations contre moi, je serais disposé à aller de l'avant et à discuter de nos préoccupations, très nombreuses, au sujet du projet de loi C-79.

Il a ensuite pris la parole pour dire qu'il y penserait si je retirais les paroles que j'avais dites à la Chambre le 11 octobre. En entendant cette offre, je me suis levé de bonne foi et, par souci du bon fonctionnement de notre institution, j'ai retiré mes paroles. Mon collègue pourrait maintenant s'exécuter à son tour et retirer ses allégations. S'il le fait, la question sera réglée et nous pourrions étudier le projet de loi. Monsieur le Président, je viens de retirer mes paroles du 11 octobre pour régler la question. Je demande à mon collègue d'avoir un comportement honorable et d'agir de même.

M. Hawkes: Monsieur le Président, si le député parle des allégations que j'ai faites à la Chambre, je les retire. Est-ce réglé? Lors de la conférence de presse tenue à 18 h 45 le 10 octobre, et dont on a lu les comptes rendus le 11, de graves allégations ont été faites à mon sujet, au sujet de membres du comité et de députés conservateurs. Elles ont suscité des commentaires des éditorialistes et